



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 8432

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement sur les délais de réponse des ministres aux questions écrites des parlementaires. Les cinquième et sixième alinéas de l'article 139 du règlement de l'Assemblée nationale précise que « les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions (...). Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté (...) à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ». Mais sur les quarante et une questions écrites publiées à ce jour, trente-deux n'ont pas encore reçu de réponse alors que, pour certaines d'entre elles, le délai supplémentaire exceptionnel est très largement écoulé. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin que le règlement de l'Assemblée nationale soit respecté par les membres du Gouvernement.

Texte de la réponse

Comme l'a rappelé le Premier ministre à plusieurs reprises, le Parlement est au coeur de la décision publique. Institution indispensable à l'équilibre des pouvoirs, le Parlement doit être en mesure de mener à bien sa mission de contrôle de l'activité gouvernementale. A cet égard, la procédure des questions écrites reste un instrument essentiel du contrôle exercé par les parlementaires. Afin que la procédure des questions écrites puisse produire pleinement ses effets, la conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé de rendre publics, chaque trimestre, les taux et délais de réponse de chaque ministère. Cependant, des retards encore trop nombreux nuisent à l'efficacité de cette procédure. A la demande du Premier ministre, le secrétariat d'Etat aux relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, attire régulièrement l'attention des membres du Gouvernement sur l'impérieuse nécessité de respecter les délais prévus par les règlements des assemblées pour répondre à ces questions.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8432

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4770

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 605